



DATE DE PUBLICATION : 4 octobre 2018

Le directeur des Relations sociales

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du directeur général des Ressources humaines donnée au directeur des Relations sociales le 17 janvier 2011 ;

Délégation permanente est donnée à M. Benoît CAMBIER, chef du service Santé, Prévention et Accompagnement social et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne MONTIGNY-RADMILOVITCH, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs à l'exercice des activités du service médico-social, dans la limite de 90 000 euros HT.

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Hervé MATTÉI